Observatoire canadien Membres

Rina Arseneault, University of New Brunswick

Rochelle Babins-Wagner, Calgary Counselling Centre

Lise Bellefleur, Province of New Brunswick Helene Berman, University of Western Ontario

Diane Crocker, St. Mary's University
Dominique Damant, Université de Montréal
Myrna Dawson, University of Guelph
Sonia Gauthier, Université de Montréal
Mary Hampton, Luther College
Robyn Holder, Australian Capital Territory

Robyn Holder, Australian Capital Territory Joseph Hornick, Canadian Research Institute for Law & the Family

Margaret Jackson, Simon Fraser University Peter Jaffe, University of Western Ontario Holly Johnson, University of Ottawa Liz Kelly, London Metropolitan University

Nicole Letourneau, University of New Brunswick

Paul Mazerolle, Griffith University Robyn Mazur, Center for Court Innovation Lucie Ogrodnik, Statistics Canada

Valerie Pottie Bunge, Province of Nova Scotia

Linda Regan, London Metropolitan University

Michael Rempel, Center for Court Innovation Leslie Tutty, University of Calgary Jane Ursel, University of Manitoba

Carmen Gill, Directrice de projet

Elizabeth Blaney, Coordonnatrice de projet

Qu'est-ce que l'Observatoire canadien?

Un réseau en expansion formé d'universitaires, de représentants de gouvernements et d'organisations communautaires qui vise à :

- établir un réseau pancanadien de recherches qui favorise le dialogue bilingue continu et la recherche approfondie sur le système judiciaire dans toutes les régions du pays et les effets de son intervention en matière de violence conjugale;
- jeter les bases de l'élaboration de données pancanadiennes uniformisées sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, en attachant une importance particulière au droit civil et aux unités d'intervention spécialisées;
- mettre en place des tribunes régionales, pancanadiennes et internationales afin de diffuser les résultats des analyses interjuridictionnelles, programmes et politiques.

De portée internationale, il a des partenaires dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens, en Australie, au Royaume-Unis et aux États-Unis.



678, rue Windsor Casier potal 4400 Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5A3 (506) 453-3595 Observatoire
canadien sur les
mesures judiciaires
prises pour contrer
la violence conjugale
Réseau stratégique
de connaissances

111 111 111 111 111 111 111

subventionné par : Conseil de recherches en sciences humaines

Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale Université du Nouveau Brunswick

site Internet : http://www.unb.ca/observ

Énoncé de mission

L'Observatoire canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale

Les mesures judiciaires prises pour contrer le problème répandu de la violence conjugale ont permis d'améliorer la sécurité des victimes et de rendre les agresseurs davantage responsables de leurs actes.

Les victimes continuent toutefois d'éprouver des difficultés au sein du système de justice, ce qui restreint leur participation et, par conséquent, réduit l'efficacité du système pour assurer leur protection.

L'objectif principal de l'Observatoire canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, un réseau stratégique de connaissances, est de favoriser l'établissement de partenariats de recherche visant une analyse rigoureuse et systématique des processus du système de justice.

La recherche fournit des données pour soutenir des politiques claires et cohérentes

Nos activités

L'Observatoire canadien offre aux différents territoires de compétences des mesures qui peuvent orienter l'adoption de pratiques appropriées dans le domaine, la mise sur pied de politiques claires et cohérentes en fournissant des données détaillées pertinentes, précises et ponctuelles dans une forme utile pour les praticiens et les décideurs, et l'élaboration de méthodes d'intégration des renseignements provenant de services juridiques variés dans le processus de cueillette de données. Dans le cadre de ses activités, l'Observatoire canadien assure la diffusion de connaissances approfondies sur les diverses mesures judiciaires et les ingrédients nécessaires à leur efficacité. Nous prenons les mesures suivantes :

- élaborer des instruments de collecte des données afin d'évaluer les mesures judiciaires;
- effectuer des analyses stratégiques permettant l'élaboration des politiques, leur mise en application, leurs procédures, ainsi que leurs répercussions;
- inviter les gouvernements à échanger entre eux leurs stratégies de cueillette de données et faciliter l'établissement de partenariats de recherche;
- élaborer des mécanismes pour faire circuler les connaissances.

Les avantages offerts par l'Observatoire canadien aux partenaires

- Efforts conjoints pour éliminer la violence conjugale
- Données pour élaborer des politiques claires et cohérentes
- Méthodes d'intégration des informations dans le processus de cueillette de données
- Meilleure connaissance de ce qu'est une mesure judiciaire efficace
- Instruments de cueillette de données améliorés
- Accès aux mesures judiciaires prises à l'échelle internationale pour contrer la violence conjugale

Favoriser l'amélioration continue des mesures prises par le système de justice civile et criminelle pour contrer le problème répandu de la violence conjugale, atténuer les conséquences entraînées par cette violence pour les victimes et réduire ses coûts pour la sociéte